Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2022

8. Randonnée – Marché d'Amélioration des voies et réseaux des itinéraires de randonnées inscrits au schéma de la randonnée Inter Caux Vexin – Attribution – Signature – Autorisation.

Délibération B 2022-09-26-044

Rapport

Rapporteur	M. AGUADO
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	22

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony AGUADO, Vice-Président en charge du Tourisme.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'un marché a été lancé précédemment, et que deux lots sont pourvus au titre des offres remises, les lots n°2 et n°4, soit :
- pour le lot n°2 : Balisage sur support existant : entreprise attributaire : Attribution au Comité Départemental de randonnée Pédestre de la Seine Maritime (pour un montant de 7 179.92 € HT)
- pour le lot n°4 : Conception et installation d'un parcours VTT : Attribution à l'entreprise Environnement Service (pour un montant de 12 746.83 € HT)

Par conséquent, pour les lots n°1,3 & 5, il avait été proposé de les relancer en marché passé en procédure adaptée (MAPA).

Après analyse par les services, le Rapport d'Analyse des offres (RAO) propose les attributions suivantes :

- Lot n°1 : Conception des mobiliers de signalétique, d'interprétation et de confort : Proposition d'attribution à l'entreprise : Arts et Créations pluriel (pour un montant de 69 205.43 € HT)
- Lot n°3 : Installation des mobiliers de signalétique, d'interprétation et de confort : Proposition d'attribution à l'entreprise SIGNATURE (pour un montant de 36 090.02 € HT)
- Lot n°5 : Remise en état de la signalétique directionnelle verticale existante : Proposition d'attribution à l'entreprise SAS LESAGE FLANDRES (pour un montant de 12 400.00 € HT)

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20220926-B2022-09-26-044-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

La Commission « ad hoc » de la CCICV réunie le 12 Septembre 2022 a validé les propositions du R.A.O.

Vu la délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Bureau,

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Président :

- à signer les marchés correspondants avec :
  - l'entreprise Arts et Créations pluriel, LOT n°1 pour un montant de 69 205.43 € HT,
  - l'entreprise SIGNATURE, LOT n°3 pour un montant de 36 090.02 € HT,
  - l'entreprise SAS LESAGE FLANDRES, LOT n°5 pour un montant de 12 400.00 € HT
- à procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre,
- à inscrire ces dépenses en section d'investissement du BP 2022 au compte 2188

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Eric HERBET

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre CARPENTIER

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20220926-B2022-09-26-044-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022